

COMMUNE DE SORNAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SESSION ORDINAIRE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sornac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LOGE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2025

Présents : Jean-François LOGE, Geneviève ORLIANGE, Danièle CHAUSSADE, Anna GAILLARD, Alexandra COIFFARD, Gisèle PASQUET, Joëlle DEZALY, Isabelle MICHELON-NATTERO, Patrick VEAU, Éric GUICHARD, Martine CHASSAING, Julian MALGAT

Absents : Valentin PAILLARD, Paul BELLENGER (Pouvoir à Jean-François LOGE)

Secrétaire de séance : Julian MALGAT

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1. Réunion du Conseil Municipal du 25 Février 2025

Approbation du procès-verbal

2. Budgets 2024 (Compte de gestion et compte administratif)

a) Comptes De Gestion

- Approbation des comptes de gestion des budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 Budgets : Principal, Terrains à bâtir aux Bouyges
- Approbation des comptes de gestion des budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 Budgets : Eau-assainissement, Station-service

b) Comptes Administratifs

- Approbation des comptes de gestion des budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 Budgets : Principal, Terrains à bâtir aux Bouyges
- Approbation des comptes de gestion des budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 Budgets : Eau-assainissement, Station-service

- c) Affectations du résultat
Budget Principal, M57
Budget Eau-assainissement M4,
Budget Station-service

3. Budget Primitif 2025

- a) Taux d'imposition Des Taxes Directes Locales pour 2025
Vote des 3 taxes (foncière bâtie, foncière non bâtie et d'habitation)
- b) Budgets Primitifs 2025
Vote du Budget Principal et des budgets annexes
- c) Subvention Aux Associations
Attribution

4. Questions diverses

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 en précisant qu'elle est enregistrée.

Le secrétaire de séance est Monsieur Julian MALGAT.

Il fait un point sur les présents, les absents, les excusés, les pouvoirs.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des questions concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le procès-verbal du 28 mars 2025

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	13	1	14	14	14	0	0

2. BUDGETS 2024

a) Comptes de gestion

Avant que Monsieur le Maire sorte de la salle pour les votes du compte de gestion et du compte administratif, il souhaite la bienvenue à Monsieur Éric GUICHARD, conseiller municipal nouvellement élu aux élections municipales partielles complémentaires du 23 mars 2025. Monsieur le maire le remercie d'avoir rejoint l'équipe municipale en place.

Comme le vote du compte de gestion par l'assemblée délibérante doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif, Monsieur le Maire donne la parole à la première adjointe en charge des finances pour qu'elle présente les comptes de gestion de 2024 des budgets communaux :

Monsieur le maire sort de la salle du conseil.

Madame Geneviève ORLIANGE rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

La 1^{er} adjointe demande aux élus s'ils ont des questions sur les comptes de gestion.

Considérant que les documents présentés concernent le budget Principal et les budgets annexes à savoir : le budget Terrains à bâtir aux Bouyges, le budget Eau-Assainissement, le budget Station-service.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion énoncés ci-dessus dressés pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni remarque de sa part.

<i>Membres</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Votants</i>	<i>Exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstentions</i>
15	12	0	12	12	12	0	0

b) Comptes administratifs 2024

Madame Geneviève ORLIANGE passe ensuite au vote des comptes administratifs de la commune sur l'année 2024. Nos comptes administratifs doivent être aux centimes près identiques au compte de gestion. Ils sont accompagnés de la note brève et synthétique qui fait état des variations ou des changements en fait qu'il y a eu tout au long de l'année.

Après avoir résumé le compte administratif, Madame Geneviève ORLIANGE demande aux élus s'ils ont des questions sur le compte administratif 2024.

Madame Joëlle DEZALY demande explication au niveau de la page 5 de la note synthétique notamment concernant l'article 6151 (dépenses entretien réparation).

Madame Geneviève ORLIANGE précise qu'en 2023 les dépenses étaient de 6453,00 € et de 9870,50 € en 2024 soit une augmentation de 3417,50 €. Cette variation provient de frais de réparations plus importantes sur notre parc de véhicules.

Madame Joëlle DEZALY demande si les décisions modificatives supplémentaires sont comprises dans le tableau de présentation.

Madame Geneviève ORLIANGE précise que les décisions modificatives sont exceptionnelles dues à des oublis ou des rectifications sur les budgets. Elles sont votées en conseil municipal et apparaissent dans la colonne « réalisé ».

Madame Geneviève ORLIANGE, 1^{ère} Adjointe en charge des finances présente les comptes administratifs 2024 du Budget Principal d'abord, puis des trois budgets annexes. Ils avaient été adressés à l'ensemble des élus le 2 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs des budgets annexes sus-énoncés pour l'exercice budgétaire 2024.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	12	0	12	12	12	0	0

Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil.

c) Les affectations de résultat

Madame Geneviève ORLIANGE présente les affectations de résultat 2024 pour le Budget principal et les budgets annexes. Elle fait lecture des documents donnés aux élus. Elle demande aux élus s'ils ont des questions.

Madame Geneviève ORLIANGE explique que les résultats de fonctionnement sont à la fois remis au 002 (une partie en fonctionnement et une partie en investissement). Madame Geneviève ORLIANGE le passe au vote pour budget principal,

Madame Joëlle DEZALY demande si le budget de la station-service a tenu compte du stock au 31 décembre ? Madame Geneviève ORLIANGE répond que oui.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme présenté pour le budget principal et les budgets annexes.

<i>Membres</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Votants</i>	<i>Exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstentions</i>
15	13	1	14	14	14	0	0

Anna GAILLARD quitte la salle du conseil municipal.

3. BUDGETS 2025

a) Taux d'imposition Des Taxes Directes Locales pour 2025

(Etat 1259 annexé)

Madame Geneviève ORLIANGE présente ensuite les documents afférents aux taux d'imposition concernant la taxe foncière du bâti et non bâti et la taxe d'habitation pour 2025 sur une base d'imposition effective de 2024. Elle précise que nous avons toujours la ressource cette année des pylônes.

Madame Geneviève ORLIANGE reprecise que la Commission « finances » s'est rassemblée cette année, et propose de ne pas toucher les taux, mais informe les élus qu'exceptionnellement cette année l'Etat propose de pouvoir augmenter le taux de la taxe d'habitation (de 6.95 à 7.45) sans impact sur les autres taxes. Le conseil municipal approuve la proposition de la commission. Le Maire passe au vote pour le maintien des taux comme suit :

	2025
TAXE FONCIERE (BATI)	37,80
TAXE FONCIERE (NON BATI)	98,39
TAXE D'HABITATION	6,92

<i>Membres</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Votants</i>	<i>Exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstentions</i>
15	13	1	14	14	14	0	0

b) Budget primitif 2025

Madame Geneviève ORLIANGE fait lecture de la note de synthèse des budgets primitifs.

Madame Joëlle DEZALY demande des précisions concernant l'article 60632 du chapitre 11.

Pour elle, 52 000 € pour la réfection du logement au-dessus de la nouvelle pharmacie vont en investissement et pas en fonctionnement.

Madame Geneviève ORLIANGE, lui explique alors qu'il s'agit d'acheter les fournitures pour la réalisation des travaux donc que ceci passe bien à l'article 60632.

Si la commune demande à une auto-entreprise d'effectuer les travaux ou aux agents communaux en régie, cette prestation sera affectée au chapitre 012. Une fois les travaux terminés les montants seront affectés en investissement en tant que valorisation de notre patrimoine.

Madame Alexandra COIFFARD demande ce qu'est « Certigreffe » ?

Madame Geneviève ORLIANGE répond qu'il s'agit d'une clé délivrée en mai 2024 par le Tribunal de Commerce de Brive permettant de payer en direct les charges sociales de la commune. L'abonnement devrait être arrêté car il n'y a pas d'utilité à la garder. Pour rappel, c'est le Centre de gestion qui effectue les paies pour la commune.

Madame Alexandra COIFFARD demande ce qu'est la convention avec « les Crocs de l'Empereur » ?

Madame Geneviève ORLIANGE répond qu'il s'agit d'une association pour les animaux, l'équivalent de la SPA. Ils sont contactés pour les animaux (chiens et chats par exemple) errants mais aussi pour les campagnes de stérilisation des chats. Elle explique qu'actuellement ils sont en attente pour notre commune d'une convention avec les services d'un cabinet vétérinaire.

Madame Joëlle DEZALY demande concernant le linge si l'Esat d'Eygurande effectuera le nettoyage que l'été ?

Madame Geneviève ORLIANGE répond que oui ou lors des week-ends très chargé car les gîtes sont de plus en plus loués en totalité et cela représente une charge importante de travail pour les agents Le coût de la blanchisserie est de : pour un drap housse : 1,10 €/ unité, pour une housse de couette : 3€/unité, pour un gant de toilette :0.50€, pour un torchon/serviette de table : 0.70 €/ unité et pour un tapis de bain : 1,80 €/unité.

Madame Geneviève ORLIANGE précise que le devis blanchisserie a été demandé également pour les serviettes de table de la cantine si besoin.

Madame Joëlle DEZALY s'étonne que les serviettes de table de l'école ne soient plus nettoyées par les parents.

Madame Geneviève ORLIANGE répond que cela a été abordé lors d'un conseil municipal. Certaines serviettes de table n'étant pas bien lavées voir pas du tout et le 2ème jeu utilisé à plus de 30%. Les agents effectuent, à leur demande, les entretiens pour une meilleure hygiène.

Madame Joëlle DEZALY demande des précisions concernant l'article 622.

Madame Geneviève ORLIANGE répond qu'il s'agit de l'article correspondant au frais notariés des actes notariés.

Madame Joëlle DEZALY demande pourquoi il y a un ajout de 4000 € à l'article 6288 ?

Madame Geneviève ORLIANGE répond qu'il s'agit de l'article correspondant aux services extérieurs et qui comprend les cotisations du Centre de gestion et du SDIS. Cette année, la commune a sollicité les services d'un maître-nageur pour l'été. Le coût global est d'environ 4000.00 €.

Madame Geneviève ORLIANGE passe ensuite à la lecture du chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés). Elle explique que cette année, le chapitre comptabilise également la possibilité de rémunérer éventuellement un auto-entrepreneur et ou de valoriser le travail en régie. Les salaires représentent 41,93% des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement de la commune. En moyenne, celles-ci représentent 35 à 50% des dépenses de fonctionnement d'un budget communal.

Madame Geneviève ORLIANGE présente l'ensemble des budgets.

Pour une meilleure compréhension pour tous, il sera indiqué le prix des différents devis réceptionnés à l'instant T sur le tableau des projets réalisés, en cours et prévus en 2025 et plus notamment en investissement.

Vu le projet de budget primitif du budget principal et des budgets annexes

Après en avoir délibéré,

- Approuve l'ensemble des budgets primitif 2025 présentés :

Budget Principal

BUDGET	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 442 748,06 €	1 442 748,06 €
Investissement	529 144,58 €	529 144,58 €

Budget Eau-Assainissement

BUDGET	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	546 973,75 €	546 973,75 €
Investissement	381 920,70 €	381 920,70 €

Budget terrains à bâtir

BUDGET	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	334 943,07 €	334 943,07 €
Investissement	334 942,36 €	334 942,36 €

Budget Station-service

BUDGET	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	962 801,74 €	962 801,74 €
Investissement	69 626,51 €	69 626,51 €

<i>Membres</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Votants</i>	<i>Exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstentions</i>
15	13	1	14	14	14	0	0

c) Subvention Aux Associations

Monsieur le Maire rappelle que les associations peuvent obtenir des subventions de la commune à condition d'en faire la demande.

Sur proposition de la Commission Finances, le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations nommées ci-dessous. Les montants proposés pour chaque association sont inscrits sur la page suivante.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'US SORNAC remercie par courrier la commune pour le soutien financier de l'année dernière et ne demande cette année que 1000 € de subvention pour permettre le financement d'autres projets notamment le Tour du limousin.

Sept élus : Alexandra COIFFARD, Joëlle DEZALY, Gisèle PASQUET, Laurent MALLEPEYRE, Patrick VEAU, Éric GUICHARD n'ont pas pris part au vote alternativement en raison de leur appartenance au bureau des associations subventionnées.

Monsieur le Maire approuve l'idée qui a fait débat d'actualiser le tableau des subventions notamment pour une association qui intervient sur Sornac : une rencontre va être organisée avec le ou les responsable (s) de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les montants des subventions accordés aux associations tels que définis dans le tableau ci-dessous.
- Approuve la possibilité de repasser une délibération pour actualiser ce tableau au cours de l'exercice 2025.
- Autorise le Maire à mandater ces dépenses qui sont prévues au Budget Principal 2025.

<i>Membres</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Votants</i>	<i>Exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstentions</i>
15	13	1	14	14	14	0	0

Nom	Montant proposé au BP 2025
CROIX ROUGE FRANÇAISE USSEL	150,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
SECOURS POPULAIRE	150,00 €
SOLIDARITE MILLEVACHES - EPICERIE SOCIALE	150,00 €
ASSOCIATION CONCILIEURS DE JUSTICE	100,00 €
CLUB ASTRONOMIE DE HAUTE CORREZE	600,00 €
DANA DRONES	800,00 €
AMICALE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE LA CORREZE	400,00 €
COMITE DES FETES DE SORNAC	2 000,00 €
COMITE ANCIENS COMBATTANTS FNACA	150,00 €
ANACR	150,00 €
FOYER RURAL	3500,00 €
LA TRUITE SORNACOISE	1 000,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS SORNAC	1 000,00 €
SOCIETE DE CHASSE	600,00 €
US SORNAC	1 000,00 €
TOTAL GLOBAL	11 850,00€
TOTAL SORNAC	9400,00 €

Clôture du conseil municipal à 20h30